

Numéro 49 / Décembre 2024

Le Noirmont info

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous remettre :

Le Noirmont info n° 49

en vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas d'y porter.

Le Conseil communal

Administration / ouverture guichet

Lundi au mercredi 8h – 12h / 17h – 18h

Jeudi 8h – 12h

Vendredi 8h – 12h / 14h – 17h

① Secrétariat 032 953 11 15

① Caisse 032 953 11 16

① Cont. hab / AVS 032 953 12 15

Courriel commune@noirmont.ch

Site web www.noirmont.ch

Vacances d'hiver

Nos bureaux seront fermés du vendredi 20 décembre 2024 dès 12 h 00 au vendredi 3 janvier 2025, inclus.

BREVES DES SERVICES COMMUNAUX

ADMINISTRATION

INFORMATIONS

Agenda

Un agenda 2025 « Le Noirmont » a été adressé à tous les ménages. Nous tenons à remercier les annonceurs sans qu'un cadeau de fin d'année ne serait pas possible.

Mesures hivernales – rappel des bonnes pratiques

❄️ Respecter les panneaux indicatifs et libérer les places de parc aux heures indiquées, ainsi les services de déneigement pourront effectuer leur travail correctement.

❄️ Déplacer vos véhicules régulièrement pour que les places publiques puissent être dégagées.

❄️ Ne pas jeter la neige sur la voie publique (trottoirs et routes).

CONTRÔLE DES HABITANTS

Arrivées et changements d'adresse

Dès le 1^{er} janvier 2025, une copie du bail à loyer sera demandée lors d'arrivées ou de changements d'adresse à l'intérieur de la Commune.

Pour rappel, il est **impératif d'annoncer tout changement d'adresse au Contrôle des habitants**, même ceux à l'intérieur de la même commune dans un délai de 14 jours !

De plus, voici les documents à remettre au Contrôle des habitants lors d'une arrivée :

Personnes de nationalité Suisse	Personnes de nationalité étrangère
✚ Acte d'origine ou certificat individuel d'état civil	✚ Copie d'une pièce d'identité valable
✚ Copie du bail à loyer	✚ Copie de votre permis de séjour
✚ Copie de votre assurance ménage RC	✚ Copie de votre contrat de travail
✚ Copie de votre contrat ou de votre carte d'assurance maladie	✚ Copie du bail à loyer
✚ Si vous avez un chien, son carnet de vaccination	✚ Copie de votre assurance ménage RC
	✚ Copie de votre contrat ou de votre carte d'assurance maladie
	✚ Si vous avez un chien, son carnet de vaccination

Passeport / carte d'identité

Nous vous suggérons de vérifier la validité de vos documents d'identité. Dans le cas où vous devez les renouveler, il s'agit de vous adresser au :

Bureau des Passeports et des légalisations

1, Rue du 24-Septembre

2800 Delémont

Tél. 032 420 50 00

Courriel : pasport@jura.ch

www.jura.ch/pasport

Inscription au chômage

ORP Franches-Montagnes

5, Rue Bel-Air

2350 Saignelégier

Tél. 032 420 47 30

Courriel : orp.saignelegier@jura.ch

www.job-room.ch

SECRETARIAT

Vote par correspondance

Nous nous permettons ce petit rappel concernant le vote par correspondance.

En effet, lors de chaque votation, quelques votes ne peuvent malheureusement pas être pris en compte en raison d'une procédure incorrectement suivie.

Selon l'ordonnance d'exécution de la loi sur les droits politiques :

Art. 24

¹ Le vote par correspondance est nul si :

- a) l'électeur n'a pas utilisé l'enveloppe de vote par correspondance;
- b) la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électeur;
- c) l'enveloppe parvient à la commune après le délai fixé;
- d) l'enveloppe de transmission contient des cartes de légitimation relatives à des scrutins qui ont lieu à des dates différentes.

² Les votes ne sont pas pris en considération et sont détruits immédiatement si :

- a) l'enveloppe de transmission contient plus d'une carte de légitimation pour un même scrutin;
- b) l'enveloppe de transmission contient plus d'une enveloppe de vote;
- c) les bulletins n'ont pas été glissés dans l'enveloppe de vote;
- d) l'enveloppe de vote contient plus d'un bulletin pour une même votation ou élection;
- e) l'enveloppe de vote contient la carte de légitimation.



En résumé, si je vote par correspondance :

- Je glisse tous les bulletins de vote pour lesquels je veux voter dans la petite enveloppe de vote
- Je signe toutes les cartes de légitimation
- Je mets la/les carte(s) de légitimation signée(s) et la petite enveloppe scellée dans la grande enveloppe de transmission
- Je transmets mon vote à la Commune avant 17h, le vendredi du scrutin :
 - ☞ Soit au guichet
 - ☞ Soit glissé dans la boîte aux lettres de la Commune -> **!** Si la boîte aux lettres est scellée avec une affiche indiquant que le vote par correspondance est clôturé et que la boîte ne sera plus relevée, il est impératif de ne pas retirer l'affiche pour y déposer des enveloppes, votre vote ne sera pas pris en compte **!**
 - ☞ Soit par Poste : **!** attention aux délais de distribution **!**
Rappel : Art. 21 ³ La commune peut refuser les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale.
➔ La Commune doit de plus en plus fréquemment couvrir les frais liés aux enveloppes insuffisamment voire pas affranchies. Cela pourrait entraîner le refus de votre vote. Assurez-vous de respecter les tarifs d'affranchissement en vigueur.

☝ Votre bulletin de vote sera nul si :

- Autre que le bulletin officiel
- Rempli autrement qu'à la main
- Contient des inscriptions injurieuses ou fantaisistes (les soleils, cœurs, fleurs ou autres motifs en guise de « point sur un i » sont à proscrire)
- Présente un signe distinctif
- A été modifié avec un correcteur de type Tipp-Ex[®]

Nourrir les animaux sauvages

Souvent parti d'un bon sentiment, le nourrissage des animaux sauvages peut avoir des **conséquences néfastes**. Le dépôt de nourritures dans la nature, ou dans les jardins autour des zones d'habitation, devrait être proscrit, pour diverses raisons :

- 🐾 Les animaux perdent l'habitude de se nourrir par eux-mêmes en cherchant leurs aliments dans la nature. Ils deviennent dépendant de la nourriture trop facile d'accès déposée par les humains.
- 🐾 La plupart du temps, ce sont surtout les espèces les moins rares et les plus opportunistes qui profitent de ces apports artificiels de nourriture: les rats, les corneilles, les renards, les pigeons domestiques, les pies. Les espèces plus rares et menacées sont donc victimes de la concurrence des espèces qui n'ont pas besoin d'apports de nourriture.
- 🐾 La nourriture cuisinée par les humains n'est pas adaptée aux besoins des animaux : trop grasse, trop salée, elle provoque des déséquilibres alimentaires qui peuvent favoriser certaines maladies.
- 🐾 Le fait d'avoir de la nourriture régulière augmente le nombre des animaux qui, vu la grande concentration, favorise la transmission de maladie animales; les conflits entre les animaux qui tentent de s'approprier cette nourriture deviennent plus nombreux
- 🐾 Une certaine agressivité peut se développer envers les humains et entre les différentes espèces. Les animaux semblent devenus plus familiers, mais des morsures sont parfois infligées aux humains.
- 🐾 Les déjections, des renards notamment, déposées pour marquer leurs "nouveaux territoires", peuvent souiller les aliments des jardins potagers et les contaminer avec les œufs du parasite Échinocoque.

Le principe général est que les animaux sauvages doivent rester sauvages et ne doivent pas, par un moyen ou un autre, être domestiqués ou attirés. Leur place est dans la nature et non autour des zones habitées.

La seule exception à cette règle est le nourrissage des oiseaux en hiver. Il ne doit intervenir que quand la neige est abondante ou lorsque le froid est mordant et prolongé. Il doit cesser dès que la neige commence à fondre. Seules des graines et de la graisse peuvent être données aux oiseaux, dans des endroits inaccessibles aux chats.



Parcages aux abords des écoles

Nous constatons de plus en plus souvent des comportements de parcages inappropriés aux abords des écoles (comme illustré ci-dessous). Nous vous demandons de respecter la signalisation mise en place, à savoir une mise à ban devant le bâtiment scolaire et les interdictions de stationner, il est donc essentiel de **ne pas parker hors des cases prévues à cet effet**, que ce soit en semaine, le week-end ou pendant tout autres offices religieux.



MétéoSuisse – Mise en garde contre de fausses lettres



De fausses lettres qui auraient été expédiées par l'Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse) circulent actuellement. Elles contiennent un code QR permettant de télécharger une nouvelle application de météo. Mais au lieu de cette application, c'est un logiciel malveillant (malware) que les destinataires du courrier installent sur leur téléphone. Un logiciel dont l'écran d'accueil ressemble beaucoup à celui de l'application Alertswiss de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP).

Il est ainsi expliqué dans la lettre qu'une nouvelle application de météo doit être installée. Or, cette dernière n'existe pas. En scannant le code QR figurant dans le courrier, l'utilisateur du téléphone télécharge un logiciel malveillant connu sous les noms de « Coper » et « Octo2 ». Lors de l'installation de la fausse application, le programme tente de voler des données sensibles telles que les données d'accès à plus de 383 applications mobiles, y compris des applications d'e-banking.

Vous avez reçu une telle lettre ? N'hésitez pas à la faire parvenir par voie électronique au moyen du formulaire d'annonce de l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS). Vous aidez ainsi l'OFCS à prendre les mesures appropriées. Détruisez ensuite la lettre. Des mesures de défense ont déjà commencé à être déployées.

Recommandations

- Ignorez la lettre et détruisez-la
- Ne vous laissez pas mettre sous pression
- Téléchargez uniquement des applications à partir des plateformes officielles (App Store, Google Play)
- Si vous avez déjà installé l'application douteuse, rétablissez la configuration d'usine de votre appareil

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

MAIRIE

Administration générale – sécurité locale et police des constructions – action sociale – finances – zone AIC – PAL

Dicastère : M. Gabriel Martinoli, maire

Zone d'Activité d'Intérêt Cantonal - ZAFM

Informations sur les travaux de la Zone d'Activité d'Intérêt Cantonal

Par ce courrier, nous souhaitons vous informer des activités de construction en cours sur la Commune du Noirmont.

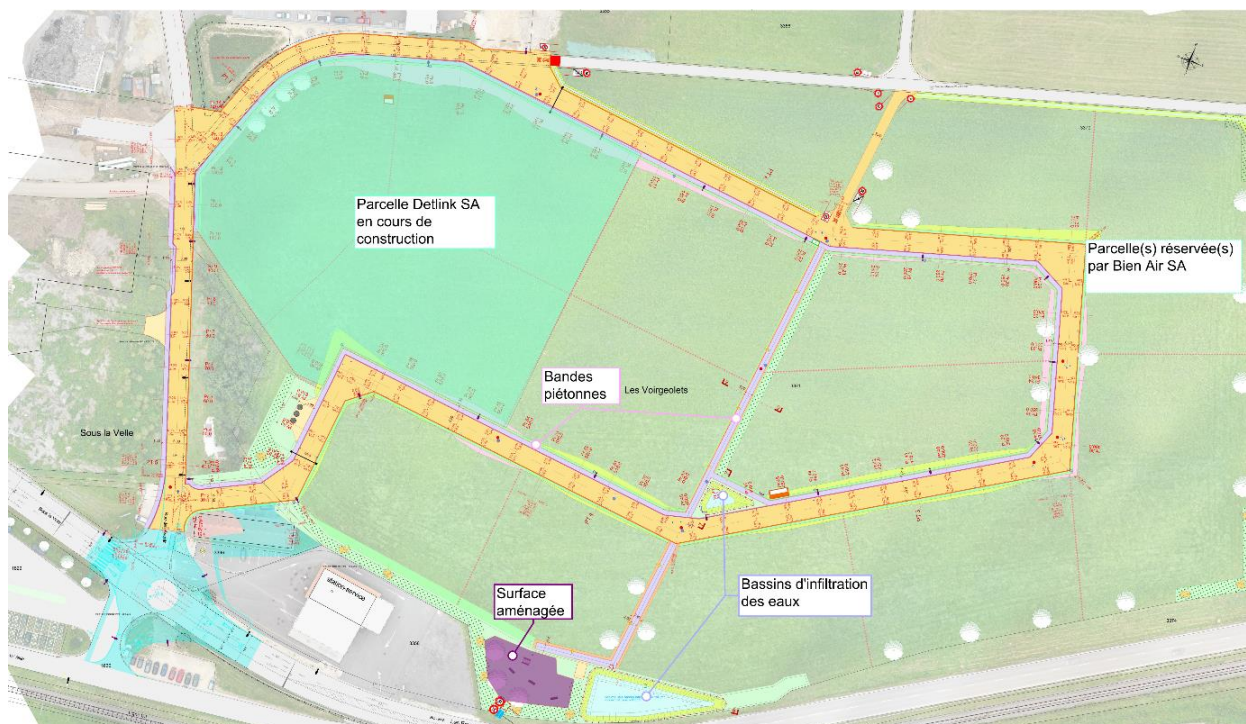
Comme vous le savez, une nouvelle viabilisation est en cours dans la partie Est du village. Compte tenu de l'ampleur de ces travaux, nous avons jugé utile de vous fournir quelques informations à ce sujet.

Il s'agit du premier lot de la viabilisation de la Zone d'Activité d'Intérêt Cantonal des Franches-Montagnes, destiné à mettre à disposition des entreprises des terrains en zone d'activités pour leur développement. Cette initiative est pilotée par un syndicat représentant l'ensemble des Communes des Franches-Montagnes. Un deuxième lot est prévu à l'avenir sur la Commune de Saignelégier, bien que les dates ne soient pas encore connues.



Emplacement général des travaux sur le village du Noirmont (extrait du géoportail)

À ce jour, le bilan est positif, plusieurs parcelles étant déjà vendues ou en cours de transaction. Alors que l'entreprise Detlink est en cours de construction, l'entreprise Bien-Air prévoit également de s'installer dans le secteur Est. Dans cette continuité, le syndicat reste actif dans la recherche d'entreprises susceptibles de diversifier les emplois et d'offrir de nouvelles perspectives pour notre région.



Projet général des aménagements

Concernant les détails constructifs, cette viabilisation prévoit une chaussée bordée d'un trottoir, formant une boucle de circulation permettant d'accéder à l'ensemble des surfaces constructibles. Cette boucle est complétée par un chemin piétonnier orienté nord-sud, menant à un espace de détente situé près du bassin principal de rétention et d'infiltration, au sud. Cet espace sera équipé de mobilier pour servir d'aire de pique-nique aux personnes travaillant dans la zone d'activité ou aux visiteurs.

Les travaux ont débuté en mai 2024 et devraient être achevés au printemps prochain, sous réserve de conditions météorologiques favorables. Dans un second temps, un nouveau giratoire est prévu à l'entrée Est de la localité. Ce giratoire vise à réduire les vitesses en imposant une perte de priorité et à gérer les différents flux de véhicules. À ce jour, les dates exactes pour ces travaux ne sont pas encore connues. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que de nouvelles informations seront disponibles.

Une année 2024 riche en événements de toutes natures

Janvier / Février	Sortie des Sauvages Carimentran – Carnaval
Juin	Jura24 – 50 ^{ème} anniversaire du plébiscite jurassien
Juillet	Fête d'été 2 ^{ème} Cinéma Open Air des Franches
Août	Réception Audrey Gogniat – médaillée olympique 50 ^{ème} anniversaire de CinéLucarne
Septembre	Le Chant du Gros Inauguration du nouveau réservoir
Octobre	Réception Alicia Masini, vice-championne du monde, U20, 4x100m Inauguration des 5 nouvelles rames CJ Commémoration du 80 ^{ème} anniversaire du bombardement ayant frappé Le Noirmont le 29.10.1944
Octobre / Novembre	Spectacle FM'Air
Novembre	10 ^{ème} anniversaire du dîner convivial
Décembre	Noël des aînés

Merci à vous toutes et tous d'avoir collaborés et contribué au succès de ces grands et inoubliables moments de fête.

Lors de la dernière Assemblée communale du 16 décembre, vous l'aurez lu sur l'invitation reçue par chacun :

- De nombreux investissements ont été présentés. En effet, nous devons renouveler, remplacer, moderniser nos équipements.
- De nombreux règlements ont été mis à jour, complétés et actualisés :
 - Règlement communal sur la gestion des eaux de surface (nouveau)
 - Règlement communal de sécurité locale (datant de 1979)
 - Règlement communal sur les émoluments
 - Règlement communal sur les inhumations

D'autres règlements sont en passe d'être actualisés :

- Règlement concernant la garde et la taxe des chiens
- Règlement relatif au statut du personnel communal
- Règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité (LAEI)
- Règlement des pâturages

Merci à vous toutes et tous, habitantes et habitants du Noirmont, pour l'intérêt et la reconnaissance que vous portez envers notre Commune et ses Autorités. Votre soutien et votre enthousiasme nous honorent.

Je remercie chaleureusement mes collègues Conseillères et Conseillers communaux pour leur engagement et la rigueur avec laquelle ils gèrent leurs dossiers.

Pour finir, j'adresse mes sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal, véritable pilier essentiel au succès de notre Commune.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année remplies de bonheur et de sérénité. Profitez pleinement de ces agréables moments et veillez avant tout à prendre soin de vous.

Gabriel Martinoli

FORÊTS – ENVIRONNEMENT – PÂTURAGES – ECONOMIE RURALE

Dicastère : M. Matthieu Butillon

Forêts

Tout comme l'agriculture, la forêt subit de plein fouet le réchauffement climatique.

Les épicéas, les frênes et les hêtres autant d'essences qui nous sont connues et qui sont en première ligne, tantôt la proie d'un bostryche, d'une maladie ou d'autres bactéries et qui aujourd'hui menacent directement la sécurité de tout un chacun lorsque l'on emprunte les nombreux sentiers qui jalonnent notre territoire.

Les pâturages boisés subissent également de lourdes conséquences, avec une régénération naturelle insuffisante et des épicéas décimés par le bostryche typographe. Leur système racinaire, fragilisé par des conditions climatiques extrêmes, ne parvient plus à s'alimenter correctement.

A certaine place, tant en forêt qu'en pâturage boisé, nous avons dû effectuer des coupes sanitaires pour limiter la propagation du bostryche typographe, principal acteur et responsable d'une situation sanitaire préoccupante.

Ces coupes nous contraignent parfois à prendre des décisions drastiques, où le martelage « pied par pied » et certaines approches sylvicoles fondamentales deviennent obsolètes. À l'inverse, nous devons alors mener des exploitations qui laissent des secteurs entiers complètement « mis à nu ».

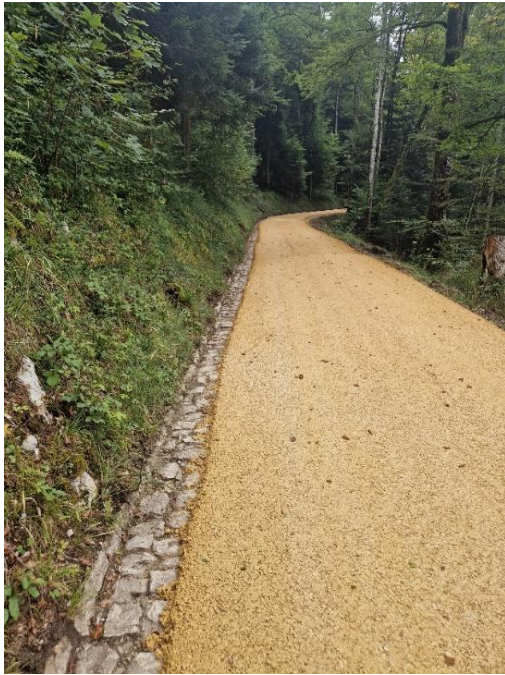
Dans ce type d'intervention pour le moins brutal, notre réflexion va dans le sens d'apporter un maximum de lumière et de place pour permettre au rajeunissement naturel de s'installer durablement.

Cette installation pourrait nécessiter, après une observation d'une ou deux années suivant l'exploitation, la plantation de nouvelles essences, accompagnée d'un entretien régulier par des soins culturaux. Ces actions visent à garantir la pérennité du boisement.

Ce qui est certain, c'est que demain nous n'aurons d'autres choix que de nous adapter au changement climatique, en favorisant d'autres variétés ou essences forestières plus adaptées et plus à même de prospérer sous nos latitudes.

Chaque coupe ou intervention en forêt sont réfléchies et discutées en collaboration avec l'Office de l'environnement et le garde du triage, M. Romain Froidevaux. Il travaille depuis 1996 comme garde forestier sur les forêts du Noirmont et depuis 2009 au triage forestier « Franches-Montagnes Ouest ». M. Romain Froidevaux évolue en forêt depuis 1986 et pratique son métier par passion. Il a toute ma confiance pour la gestion et l'entretien des forêts. Il est inquiet quant à l'avenir de nos forêts vu l'état sanitaire actuel et fera de son mieux pour perpétuer cette richesse.

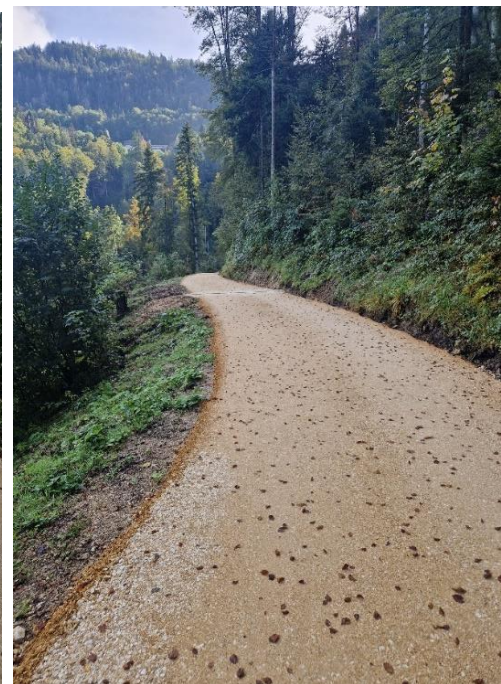
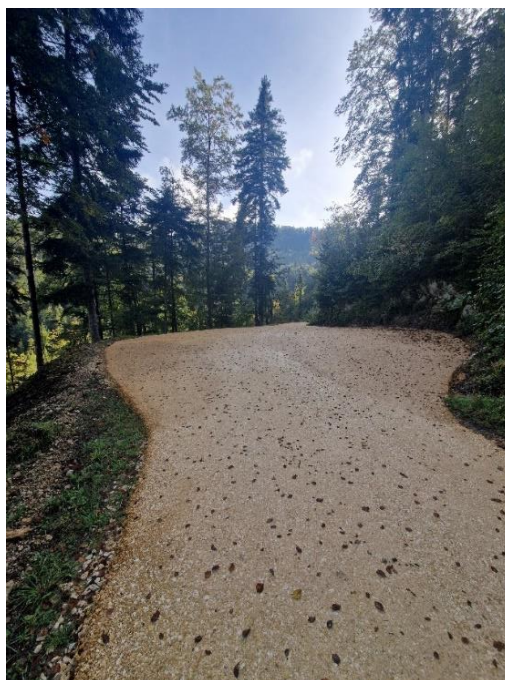
En dehors du volet exploitation proprement dit, nous avons, cette année, procédé à la réfection de 2 chemins forestiers d'importances et 2 pistes forestières attenantes à ces mêmes chemins. Il s'agit des chemins de « Derrière L'Asse » et de « La Petite Pompe ».



Pour le premier cité, une attention particulière a été portée au fait de conserver ce qui avait été réalisé par le passé, à savoir un empiètement en amont du chemin permettant l'évacuation de l'eau par des têtes d'aqueducs et garder, là où il nous était donné de le faire, le bombage du chemin pour permettre l'évacuation de l'eau tant par l'aval que par l'amont.



Le chemin de la petite pompe, donnant accès à nos sources, a également subi une réfection avec la création de 13 renvois d'eau en matière de PET recyclé.





Pour la piste reliant la petite pompe à Mittet, un bon nettoyage et un renforcement de certains tronçons étaient nécessaires. Le ruisseau a également été remis dans son lit et un nettoyage du tuyau en ciment a été réalisé.

Parmi les faits marquants, il convient également de souligner l'organisation et la réalisation d'un cours de sylviculture, supervisé par l'Office de l'environnement, destiné aux apprentis forestiers-bûcherons de 1ère et 2ème année, dans les cantons du Jura et du Jura bernois, en mai et juin de cette année.

Il convient également de mentionner une étude menée par M. Romain Froidevaux, qui travaille actuellement sur la mise en réserve de plus de 12 hectares de forêts difficiles d'accès. Dans ces zones, l'exploitation du bois perd son intérêt en raison des difficultés rencontrées, notamment des coûts élevés associés à son extraction. Des informations supplémentaires vous seront fournies en temps voulu, si ce projet trouve écho auprès des Autorités cantonales et de l'Office de l'Environnement à St-Ursanne.

Commission des pâturages

L'agriculture n'est pas épargnée par l'évolution du monde que cela soit au niveau climatique ou économique. Le réchauffement climatique a de nombreux impacts sur l'organisation des agriculteurs. Avec des printemps et des étés toujours plus précoces, le lâcher du bétail se fait en fonction de l'avancé de l'herbage suivant les secteurs et non plus à une date fixe. Certains alpages de montagnes ont gagné un mois de pâturage. Les périodes de sécheresse et les étés secs obligent les agriculteurs à retirer les bêtes quand elles n'ont plus assez d'herbe pour se nourrir. La création de parcs temporaires permet de gérer au mieux la pousse de l'herbe, mais aussi la qualité nécessaire à la production. Les génisses et les chevaux n'ont pas besoin d'herbe de première qualité, contrairement aux vaches laitières qui ont besoin d'un fourrage de qualité et riche pour obtenir une bonne production.

L'attrait touristique de notre région fait également partie de leurs préoccupations. Les agriculteurs travaillent en relation avec les services de mobilité douce, ainsi que tous les autres acteurs touristiques.

Je vous souhaite de belles fêtes !

Matthieu Butillon



INTERVIEW En collaboration avec plusieurs cantons, la station d'essai Agriculture de montagne et d'alpage de l'Agroscope mène des études pour mesurer les effets du réchauffement climatique sur le fourrage.

«La précocité des étés oblige le bétail à estiver toujours plus tôt»

Quand avez-vous commencé les tests sur les effets du réchauffement climatique dans les alpages ?

► Agroscope s'engage depuis plusieurs années sur ce sujet à travers différents projets. Mais notre étude spécifique sur le rendement et la qualité du fourrage a débuté en 2022 pour une durée de cinq ans et se fait en collaboration avec cinq cantons partenaires: le Valais, Berne, le Tessin, Uri et les Grisons, qui abritent tous de grandes zones d'estivage en Suisse.

Qui en est à l'origine ?

► L'impulsion est venue des conseillers agricoles cantonaux, qui souhaitaient mettre à jour la base de données existante sur les rendements et la qualité du fourrage. La dernière en date remontait aux années 1980 et ne correspondait plus à la réalité contemporaine, alors que la saison d'estivage a passablement changé sous les effets du dérèglement climatique.

Concrètement, comment menez-vous ces tests sur le terrain ?

► Nous travaillons sur quatorze zones de montagne réparties entre 900 m et 2500 m d'altitude. À chacun de ces emplacements, nous travaillons sur plusieurs placettes clôturées de 5 m sur 5. Une partie du travail consiste à analyser les caractéristiques du sol et la composition botanique des lieux. Une autre à couper l'herbe à intervalles réguliers, à la peser, la sécher et la mouliner. Puis nous analysons cette matière en laboratoire, afin de mesurer sa digestibilité ainsi que la quantité de protéines et de phosphore qu'elle contient.

Comment avez-vous sélectionné les emplacements de ces placettes expérimentales ?

► Ces quatorze lieux constituent un échantillonnage représentatif des zones d'estivage de la Suisse. Pour les sélectionner, nous nous sommes basés sur les différentes régions climatiques recensées par MétéoSuisse, ainsi que sur la carte géologique nationale, afin de déterminer les roches mères principales. Les propriétés des sols, particulièrement l'acidité, sont déterminantes dans la composition botanique d'une région. Un sol sablonneux est très perméable, alors qu'un sol argileux retient davantage l'eau, ce qui change considérablement la quantité et la qualité des fourrages.

Après deux ans, quelles sont les premières observations ?

► En 2022 et 2023, qui ont été deux éditions assez chaudes, y compris au printemps déjà, les rendements fourragers étaient bien supérieurs à ceux référencés dans la base de données de 1980, particulièrement dans les pâturages productifs situés au-dessus de 1800 m d'altitude. Cette différence s'explique par le fait que la belle saison démarre plus vite qu'il y a quarante ans. Un tel décalage influence en revanche la qualité du fourrage, qui doit être consommé à la bonne période pour ne pas s'altérer. La précocité des étés oblige donc le bétail à estiver toujours plus tôt. Dans les années 1980, les dates de montée à l'alpage étaient relativement fixes. C'est de moins en moins le cas aujourd'hui et cela contraint les agriculteurs à s'adapter à ces aléas climatiques.

BIO EXPRESS

MANUEL SCHNEIDER
Formé comme ingénieur agronome à l'ETH de Zurich, Manuel Schneider a poursuivi avec un doctorat en sciences des plantes et un postdoctorat en Angleterre. Engagé depuis quinze ans à l'Agroscope, il y occupe un poste de spécialiste des prairies et pâturages de montagne.



© GABRIELLA SPANIOLE

Peut-on mesurer plus précisément ce décalage ?

Une récente étude menée en Autriche, pays aux réalités climatiques proches de la Suisse, révélait que les troupeaux estivaient en moyenne deux semaines plus tôt qu'il y a vingt-cinq ans. Mais encore une fois, les fluctuations annuelles sont importantes et les conditions estivales dépendent en grande partie de celles du printemps. Cette année, par exemple, nous avons observé sur une longue période d'importantes quantités de neige au-dessus de 2000 m et l'été est bien plus arrosé que les précédents...

Qu'observez-vous au niveau de l'évolution de la composition botanique ?

► Nous ne constatons pas d'appauvrissement, mais un changement dans la diversité des espèces, avec la montée de plantes issues de la plaine qui s'épanouissent désormais dans certaines zones d'estivage. C'est le cas par exemple du ray-grass anglais et du trèfle blanc, qu'on trouvait peu en altitude dans les années 1980 mais qu'on voit aujourd'hui souvent dans les Préalpes.

Outre le fourrage, quels sont les autres enjeux de l'agriculture de montagne et d'alpage en lien avec le réchauffement ?

► On observe le déplacement en altitude de certains insectes. Je travaille notamment sur les sauterelles: certaines espèces

“
De nombreux arbres et arbustes jusque-là limités par la durée de l'enneigement colonisent les espaces ouverts, accentuant la pression sur les pâturages.

qui vivaient initialement en plaine sont aujourd'hui présentes en montagne. On constate aussi un manque d'eau de plus en plus important dans certaines régions. Le paysage change également du fait que de nombreux arbres et arbustes jusque-là limités par la durée de l'enneigement en hiver et au printemps colonisent désormais les espaces ouverts. Ces phénomènes accentuent la pression sur les pâturages et risquent de représenter à terme une menace pour l'esthétique paysagère de même que pour la richesse botanique.

Agroscope mène aussi des recherches pour alléger la gestion des troupeaux en zone de montagne. Quels sont les outils prometteurs ?

► L'un des grands projets concerne les clôtures virtuelles, que nous avons testées sur un alpage du Pays-d'Enhaut. Ce

dispositif fonctionne à l'aide d'un capteur GPS intégré à un collier passé au cou des animaux, qui diffuse un son lorsque l'un d'entre eux approche de la limite de l'espace défini par l'agriculteur grâce à une application sur son smartphone. Si la bête franchit malgré tout le périmètre, le collier émet un choc électrique plus léger que celui d'une clôture standard. Cette technologie exige une courte phase d'apprentissage. Le bétail est d'abord entraîné avec une vraie clôture, puis avec de simples piquets, afin qu'il fasse le lien entre l'activation du son et la limite du périmètre. Le système est concluant et les animaux comprennent le mécanisme en quelques jours seulement. Dans le cadre de notre test en alpage, chaque bovin a reçu en moyenne cinq sons et 0,3 choc électrique par jour seulement. Ce système offrirait un gain de temps considérable pour les agriculteurs de montagne, mais demeure coûteux. Environ 10% de plus que des parcs classiques. Le recours à ces clôtures virtuelles est pour l'heure interdit en Suisse, conformément à un article de l'Ordonnance sur la protection des animaux. Mais les autorités se pencheront à nouveau sur une éventuelle autorisation après le résultat de nos études.

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIE JAQUET ■
+ D'INFOS www.agroscope.admin.ch

EAUX – STEP et canalisations – PGEE – PGA – DÉCHETS

Dicastère : Mme Florence Girard

DECHETS

Récolte anciens smartphones et tablettes

Une boîte en bois est disponible au bureau communal pour y déposer vos anciens smartphones et tablettes. Cette boîte sera également présente aux mercredis « Encombrants ». Merci de suivre les directives ci-dessous...

Récolte de smartphones et de tablettes

Vous souhaitez déposer votre appareil pour qu'il puisse être reconditionné ?

Voici la marche à suivre :

La carte SIM doit être ôtée, et si l'appareil fonctionne encore, il est toujours mieux d'effacer soi-même **les données et mots de passe** de son smartphone via l'option « Réinitialiser / Restaurer les paramètres d'usine ». Dans le cas où vous n'avez pas réinitialisé votre smartphone, il est important de désactiver la fonction « **Localiser mon iPhone** » pour les iPhone ou le compte Google pour les smartphones Android. A noter que les smartphones ayant la fonction « **Localiser** » active ne pourront pas être reconditionnés pour la plupart car étant bloqués. Les données ne pouvant pas être effacées, ces téléphones seront démantelés au sein de notre filière valorisation matière.

<p><i>Voici comment procéder pour les iPhones :</i></p> <ol style="list-style-type: none">1. Allez dans le Menu « <i>Réglages</i> »2. Cliquez sur votre nom dans l'Identifiant Apple3. Sélectionnez l'appareil souhaité4. Cliquez sur « <i>Localiser</i> »5. Désactivez la fonction « <i>Localiser mon iPhone</i> »6. Pour plus d'informations, rendez-vous sur https://support.apple.com/fr-fr/HT201351	<p><i>Pour les smartphones Android</i></p> <ol style="list-style-type: none">1. Allez dans le Menu « <i>Paramètres</i> »2. Cliquez sur « <i>Compte Google</i> »3. Cliquez sur « <i>Sécurité</i> »4. Sélectionnez l'appareil souhaité5. Cliquez sur « <i>SUPPRIMER</i> » Dans le cas où il resterait des données sur les téléphones et pour des raisons de confidentialité, notre partenaire Réalise garantit l'effacement des données restantes selon les procédures strictes établies.
--	---

Campagne sacs en tissu

Après une petite pause méritée, notre campagne de récolte et confection de sacs en tissu continue ! Et l'idée est d'étendre la campagne à plus large échelle en associant d'autres communes, le projet est en cours...



Un immense MERCI à toutes ces personnes qui bénévolement s'activent à la confection de sacs tissus.

Nous sommes toujours à la recherche de tous tissus divers et plus particulièrement des jeans, pantalons, enfants ou adultes, même usés, de toutes tailles.

Si vous êtes intéressés à faire quelques sacs ou beaucoup, c'est volontiers que nous vous intégrerons dans le projet.

Vous pouvez coudre en groupe ou en solo à la maison. Si vous faites 5 ou 10 sacs ou même plus, c'est toujours cela de fait. Nous mettons à dispositions le matériel de couture et les patrons. C'est de la couture facile.

Et rappel, les sacs tissus non-utilisés peuvent être retournés dans la caisse en bois à l'Ecopoint.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Mme Florence Girard au 078 634 51 11



Campagne mégots de cigarette

Je profite de remercier toutes les personnes ayant contribuées à la campagne mégots de cigarette par diverses actions :

- Affichages dans le village « Jetterais-tu ton téléphone ? Alors ne jette pas ton mégot »
- Nettoyage des rues du village
- Dépôts de cendriers de poche dans les commerces et restaurants
- Collaboration des entreprises du village pour la sensibilisation et la distribution de cendriers de poche
- Les classes de M. Pascal Falbriard et Mme Lou-Anne Beuret pour la réalisation des films vidéos (à visionner sur noirmont.ch – Menu – Ecopoint)
- La collaboration de M. Christophe Meyer et des citoyens pour la chanson « L'histoire d'un mégot » <https://www.youtube.com/watch?v=YR16dPzzbo> ou sur noirmont.ch – Menu – Ecopoint

Des cendriers de poche sont disponibles au bureau communal Le Noirmont

Les mégots c'est pas écolo

La planète-cigarette va finir en miettes....

Les mégots, c'est pas rigolo

Let'go, on ne jette plus les mégots !

LA CIGARETTE, ÇA TUE LA PLANÈTE

Ne donnez pas à manger aux escargots...

Les mégots ça me court sur le haricot

Des mégots, j'en ai plein le dos !

Arrête la cigarette, va manger une raclette ...

Ne jette pas tes mégots, va plutôt manger un gâteau...

Des mégots, j'en ai plein le sac à dos

Arrête les mégots, et va boire de l'eau

Elèves Ecole Le Noirmont

Je profite de remercier tous les citoyens respectueux de la propreté de l'Ecopoint et se conformant au bon tri « MIEUX TRIER, C'EST MIEUX RECYCLER ».

Et rappelons que



Prox-iti – Nouveau système récolte d'encombrants dès 2025

Etat des lieux

Actuellement la collecte des encombrants est organisée par la Commune. Ce ramassage se fait 7x/année, le mercredi après-midi de 14h à 18h. Durant cette tranche horaire, les déchets encombrants combustibles, la ferraille, ainsi que les matériaux inertes, les appareils électriques et électroniques sont collectés. Regenove est présent pour récolter les 2èmes mains = objets pouvant être réutilisés.

Obligation

Dès 2025, selon la révision de la loi Cantonale sur les déchets et les sites pollués (LDSP, RSJU 814.015), chaque Commune doit mettre à disposition un centre de collecte des déchets. En d'autres termes, tous les citoyens jurassiens devront à terme avoir accès à une déchetterie dans laquelle il sera possible de trier et d'éliminer une grande partie de ses déchets encombrants et de grandes quantités de déchets valorisables. Pour qu'un centre de collecte soit conforme aux demandes cantonales, celui-ci doit posséder les attributs suivants :

- Application du principe de causalité (principe du pollueur-payeur)
- Facilitation du tri, notamment des encombrants
- Site surveillé pendant les heures d'ouvertures

Démarche

Dès 2025, un nouveau système d'encombrants sera mis en place aux Franches-Montagnes pour répondre aux attentes cantonales, ce qui aura pour effet de rendre la collecte des encombrants plus efficace et une équité sera de mise pour toutes les Communes participantes.

Afin de mettre sur pied cette solution, une collaboration entre les Communes Franches-Montagnardes et l'entreprise Vadec a été nécessaire. Ce qui a été créé ? Une déchetterie mobile itinérante, nommée Prox-iti, laquelle sera gérée par Vadec afin de professionnaliser le travail de collecte et de tri. Ceci impliquera tout de même une personne de la voirie afin d'apporter son aide au chargement des bennes.

A ce jour, 8 Communes adhèrent à ce projet dont St-Brais, Montfaucon, Le Bémont, Saignelégier, Muriaux, Le Noirmont, Les Bois et La Ferrière.

Explication de Prox-iti

C'est un complément au réseau de Molok destinés aux sacs taxés et aux Ecopoints accueillant les déchets recyclables usuels (verre, papier et carton, boîtes métalliques). Il s'agit d'une déchetterie mobile itinérante qui remplacera les encombrants actuels.

Au 1^{er} janvier 2025, il sera donc possible de se débarrasser des matériaux encombrants et autres sur toutes les Communes participantes. C'est-à-dire que les habitants du Noirmont pourront aller déposer leurs déchets encombrants sur d'autres communes et vice-versa.

Il est prévu de réaliser 37 passages sur les Communes participantes, dont 8 passages sur la Commune du Noirmont. Prox-iti sera ouvert de 14h à 18h, les mercredis après-midi, selon un calendrier détaillé qui sera distribué avec le Mémo Déchets 2025.

L'accès à ce centre de collecte se fera au moyen d'un identifiant qui sera une carte d'accès ou un QR code via une application. Ceci permettra également de garantir l'accès uniquement aux habitants des Communes participantes. **Suite à un imprévu, les cartes arriveront en début 2025, ainsi en attendant il sera possible de venir aux encombrants sans carte.**



L'emplacement de la récolte encombrants ne changera pas, il restera l'Ecopoint actuel.

L'offre de matériaux collectés a également été élargie afin de disposer d'un centre le plus complet possible. Bien entendu, au fil du temps, il sera possible d'adapter l'offre de collecte.

De plus, dans chaque Commune, les déchets collectés seront identiques, il s'agit de :

- Les déchets encombrants combustibles (limités à 1 m³ par déposant et par dépôt)
- La ferraille
- Les inertes (limités à 1/2 m³ par déposant et par dépôt)
- Les appareils électriques et électroniques
- Les piles et accumulateurs
- Les points lumineux (ampoules, néons)
- Les huiles végétales et minérales
- Le sagex
- Les gros électro-ménager
- Les capsules à café
- Les déchets spéciaux (uniquement sur les sites de Saignelégier 9 x et au Noirmont 3x à la rue du Marché selon calendrier / remplace le ramassage déchets spéciaux à la Landi les 1^{er} lundi du mois)

Concernant les déchets encombrants combustibles et comme cela devrait déjà être appliqué, tous les objets rentrant dans un sac poubelle taxé officiel de 17 l, 35 l, 60 l ou 110 l ne seront pas admis.

Une ressourcerie sera toujours présente pour récolter les objets pouvant avoir une deuxième vie.

En ce qui concerne le coût de ce centre de collecte itinérant, il est budgétisé à CHF 20.- par habitants ce qui correspond à nos coûts actuels.

Pourquoi supprimer les piles à l'Ecopoint pour être remplacé à Prox-Iti ?

Les piles et les accumulateurs contiennent de nombreux matériaux de valeur réutilisables. Parmi eux, certains contiennent des métaux lourds et nocifs, en particulier les accus lithium-ion, et sont considérés comme potentiellement dangereux. Ils peuvent déclencher des incendies dans les installations de collecte. Ils sont considérés comme déchets spéciaux et doivent être remis séparément pour être éliminés. Vous pourrez déposer vos piles à Prox-Iti (selon le calendrier).

Dès le 1^{er} janvier 2025, des caméras de surveillance seront installées à l'Ecopoint et au compost communal. Une étude est en cours pour l'emplacement des caméras. Nous regrettons de devoir prendre ce genre de mesure mais l'irrespect du lieu, des dépôts illicites et des dépôts en dehors des heures d'ouverture nous ont poussés à prendre cette décision. Nous savons que la majorité des citoyens sont respectueux des lieux et trient consciencieusement, mais malheureusement, les incivilités sont toujours présentes chaque semaine.



D'ici mi-décembre, un tout-ménage Prox-Iti déchetterie mobile vous sera envoyé comme mode d'emploi avec toutes les dates des encombrants des Communes membres. Un courrier vous sera également envoyé prochainement avec la carte d'accès.

Merci de votre participation active au tri des déchets et à la bonne marche de cette nouvelle déchetterie mobile itinérante Prox-iti. Comme tout changement, il se pourrait qu'il y ait quelques imperfections que nous prendrons en compte afin d'améliorer ce nouveau concept. Nous vous demandons de la tolérance et de la compréhension. En cas de question, vous pouvez toujours prendre contact avec le secrétariat communal au 032 953 11 15.

Pourquoi supprimer la benne inerte à l'Ecopoint pour être remplacée à Prox-Iti ?

Malgré de multiples avertissements, de nombreuses informations, des interpellations, des rappels dans le Noirmont Info, des panneaux installés à l'Ecopoint, trop de déchets NON-INERTES sont déposés dans cette benne. Un container de 800 litres est rempli par semaine par des déchets ou objets non-inertes. Ce pourquoi, nous profitons du changement et privilégions le tri sélectif à Prox-Iti. A partir du 1^{er} janvier 2025, vous pourrez apporter les matériaux inertes lors des encombrants du mercredi après-midi (selon le calendrier). Nous rappelons que les déchets inertes provenant de chantiers, de démolition ou de transformation ne sont pas admis et doivent être évacués dans un centre de collecte.



En résumé ce qui change :

- Remplacement des encombrants actuels par Prox-iti.
- Gestion du centre de collecte Prox-iti par Vadec
- 8 après-midis d'ouverture sur la Commune du Noirmont et 37 après-midis au total sur les différentes Communes.
- Possibilité de se rendre sur les autres Communes pour déposer les matériaux indiqués.
- Accès au centre de collecte soit avec une carte, soit avec un QR code
- Récolte des déchets spéciaux (à ce jour et jusqu'à la fin de l'année 2024: Landi les 1^{er} lundi du mois) dès le 1^{er} janvier 2025 : 9x à Saignelégier et 3x au Noirmont à la rue du Marché selon calendrier établi
- Un système de caméra sera installé à l'Ecopoint. Nous déplorons toutes les incivilités connues à ce jour et devons réagir face à cela par respect aux bonnes pratiques d'une majorité de citoyens.
- Suppression de la benne inerte et de la collecte des piles à l'Ecopoint pour être remplacées uniquement aux après-midis Prox-iti.

Recyclage des vapo-teuses

SENS eRecycling a mis en place, en collaboration avec des partenaires de la branche des cigarettes électroniques, une solution de reprise pour la collecte, le transport et le recyclage des cigarettes électroniques dans toute la Suisse.

Chaque cigarette électronique contient du lithium, du nickel, de l'aluminium ou du cuivre. Ces matériaux recyclables sont précieux et doivent être réintroduits dans le circuit. En éliminant correctement les vapo-teuses, nous protégeons notre environnement.

Processus :

- Remettre gratuitement les cigarettes électroniques aux points de vente de celles-ci, en vue d'un recyclage
- Déposer les vapo-teuses vides dans les centres de collecte SENS
- Commander directement un Vape Recycling Bag chez soi, collecter ses vapo-teuses et les envoyer au recyclage par la poste

Cette solution d'élimination est payée par une contribution anticipée de recyclage (CAR) que les importateurs suisses prélèvent sur le prix d'achat des cigarettes électroniques.



Objectif :

10 millions d'e-cigarettes sont importées en Suisse chaque année en moyenne, l'objectif est d'en recycler au moins 50%.

Vous trouverez plus d'information sur : www.vape-recycler.ch/



EAUX

Nouveau réservoir Roc-Montès

Le conseil communal tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'inauguration du nouveau réservoir samedi 21 septembre 2024. Cette journée ensoleillée fût agrémentée par les concerts de la fanfare et des Toétché. Un très grand merci pour le divertissement. Le bureau SD, la commission des eaux et les employés de la commune ont contribué à la bonne marche de cette journée, un immense merci à tous.

Pendant toute la durée des travaux, le SEF (Syndicat des eaux des Franches-Montagnes) a fourni l'eau à l'ensemble de la commune. Depuis la mise en marche du nouveau réservoir en août 2024, les sources indigènes peuvent être à nouveau captées.

Pour rappel, avec l'ancien réservoir situé au contour de la clinique, et lors de fortes précipitations, le ratio maximum était de 70% eau de source et 30 % eau du SEF.

Actuellement, avec le nouveau réservoir et amélioration réseau d'eau sur la commune, nous pouvons être à 100% sur nos sources donc autonomes lorsque nous avons de l'eau. Petit rappel, pour avoir de l'eau de source, nous sommes dépendant des précipitations. Il pleut, nous avons de l'eau.... Ce pourquoi, nous aurons toujours besoin de l'approvisionnement du SEF.

Volumes d'eau captés ces derniers mois SEF – SOURCES

Mois	SEF – M ³	Sources – M ³
Juin 2024	6254	9171
Juillet 2024	4129	10882
Août 2024	9374	5637
Septembre 2024	7425	8203
Octobre 2024	1203	13733
Novembre 2024	6916	5895

L'eau ne coule pas toujours de source, alors respectons-là.....

Belles fêtes de fin d'année et je vous souhaite un joyeux Noël !

Florence Girard



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – CONSTRUCTION – PAL - CAMPING

Dicastère : M. José Oppliger

Plan d'aménagement local

Le PAL, mais qu'est-ce que c'est ?

Le terme PAL, acronyme de Plan d'Aménagement Local, désigne un document qui concerne l'ensemble du territoire communal. Il a pour vocation de délimiter les différentes zones présentes sur ce territoire. Une fois ces zones identifiées, elles sont qualifiées en fonction de leur usage actuel ou des besoins futurs. Les projections pour les développements à venir reposent sur une estimation de l'évolution démographique et des besoins économiques anticipés pour les 15 prochaines années.

Quels sont les enjeux ?

La révision du PAL entraîne inévitablement des modifications sur certaines parcelles du territoire communal. Contrairement à d'autres communes, Le Noirmont ne dispose pas de zones constructibles surdimensionnées. Cela nous offre la possibilité d'accroître la surface des zones constructibles. Conformément à la Loi Cantonale sur l'Aménagement du Territoire (LCAT), ces extensions seront exclusivement destinées à des bâtiments de logements collectifs et seront localisées au Sud des voies ferrées. Aucune nouvelle zone dédiée à l'habitat individuel ne sera créée. En dehors de cela, seuls des ajustements mineurs ont été apportés. Il convient de noter que le PAL est contraignant pour les particuliers.

Quels sont les changements ?

Le Règlement Communal sur les Constructions (RCC) sera mis à jour pour répondre aux exigences de la Loi Cantonale sur l'Aménagement du Territoire (LCAT) et adapté aux normes actuelles. Quelques parcelles changeront d'affectation : certaines passeront de zone constructible à zone verte, tandis que d'autres évolueront de zone agricole à zone constructible. Par ailleurs, certaines voies de circulation seront reclassées en zones de transport, sans impact sur leur statut. Globalement, le PAL ne subit pas de modifications majeures par rapport à la version précédente, hormis l'extension au Sud des voies de chemin de fer. Ce développement s'inscrit dans le cadre des exigences légales actuelles, qui imposent une densification orientée vers le centre, celui-ci étant défini par l'emplacement des commerces et des transports publics.

Quels sont les documents composant le PAL ?

1. Le Plan de Zones (PZ) définit les différentes zones du territoire communal. Il distingue notamment les zones agricoles, les zones constructibles, les zones de protection, ainsi que les éventuelles zones spécifiques. Il inclut également les éléments du patrimoine bâti et naturel à préserver.
2. Le Règlement Communal sur les Constructions (RCC) est un document qui fixe les règles relatives aux constructions et à l'utilisation du sol.
3. Le Plan des Dangers Naturels (PDN) qui identifie les secteurs soumis aux dangers probables.

Quel est le calendrier ?

- Le rapport d'opportunité daté du 30 novembre 2017
- La synthèse de l'examen préalable a été rendue le 21 septembre 2021
- Le plan directeur communal (PDCom) a été validé par le Conseil communal le 7 octobre 2024 et est actuellement entre les mains du canton
- La mise au net est dans la phase finale et sera transmise au canton en fin d'année.
- Le dépôt public sera, si tout se passe comme prévu, réalisé pendant le premier trimestre 2025
- Une entrée en force est souhaitée en 2025

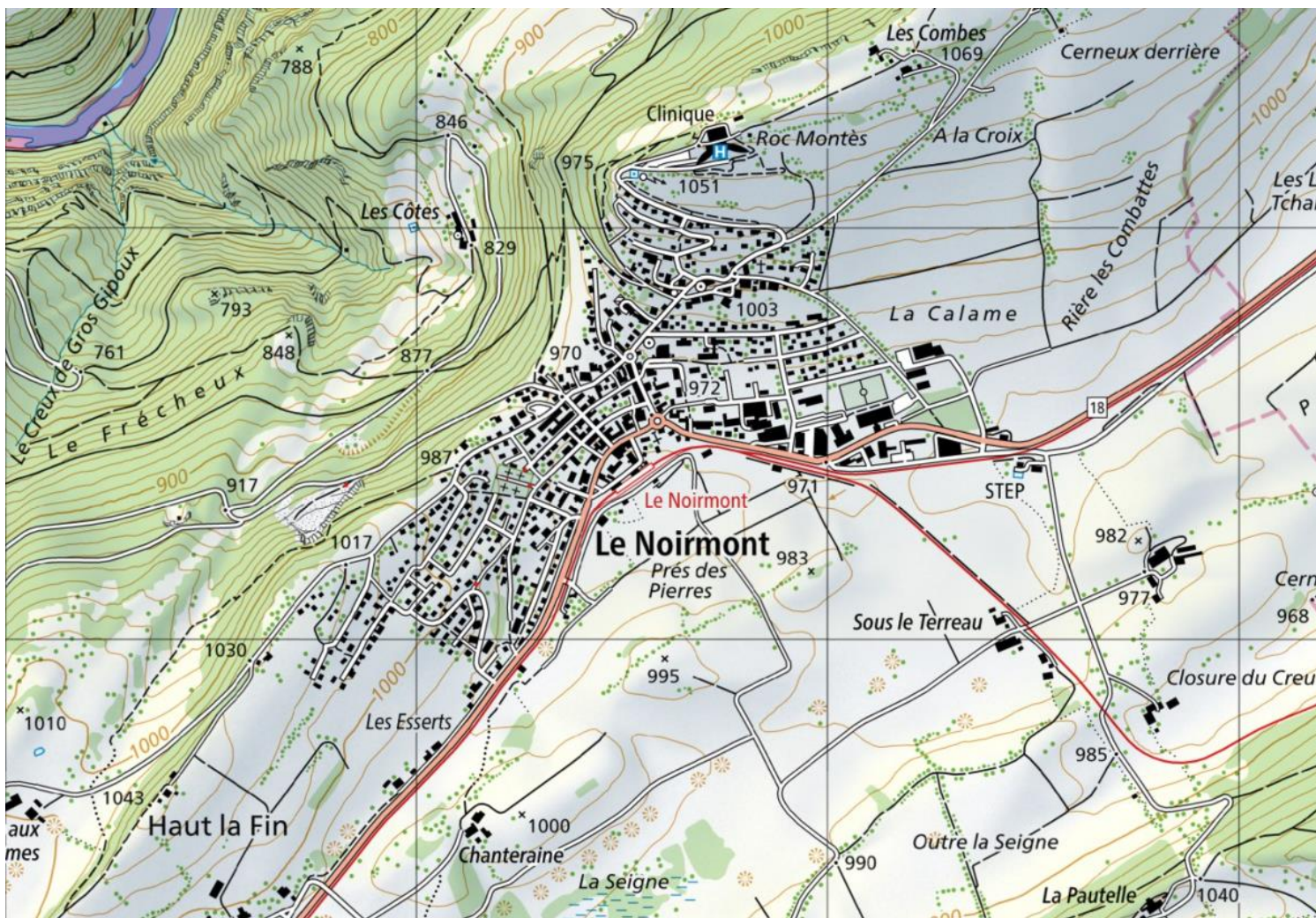
Résumé

Au cours des 15 dernières années, Le Noirmont a connu un développement conséquent, rendant l'actuel Plan d'Aménagement Local (PAL) totalement désuet. L'élaboration du nouveau PAL a été un processus long et complexe, nécessitant un investissement important en temps et une collaboration régulière avec des bureaux d'ingénieurs. Les évolutions fréquentes ont également conduit à des révisions successives des documents. Nous sommes désormais proches de la finalisation du projet et souhaitons procéder à son dépôt public, afin de disposer enfin de documents actualisés. Nous visons une entrée en vigueur du nouveau PAL en 2025.

À l'avenir, la majorité des nouvelles constructions concerneront des logements collectifs. Nous espérons néanmoins que les anciennes maisons familiales existantes pourront continuer à bénéficier aux familles. Par ailleurs, nous encourageons les propriétaires de parcelles constructibles encore disponibles à les mettre sur le marché, offrant ainsi des opportunités pour la création d'habitats individuels, particulièrement attractifs pour de jeunes familles.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !

José Opplinger



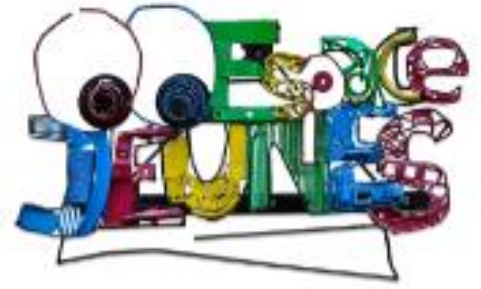
AUTRES ASSOCIATIONS

ESPACE JEUNES FRANCHES-MONTAGNES

20 ans – Portes ouvertes et vidéo

Afin de « marquer le coup » pour ses 20 ans d'existence, l'Espace Jeunes a mis sur pied une série d'activités à l'intention des jeunes, mais également pour un plus large public. Avec ces activités et événements, l'Espace Jeunes Franches-Montagnes tient à partager des valeurs et des thèmes qui lui sont chers : le bien-être des jeunes, le sens de la fête et la protection de l'environnement, mais aussi la proximité avec la population de la région.

Le 4 octobre, une soirée portes ouvertes a eu lieu avec notamment le vernissage d'une vidéo de présentation et de promotion du centre réalisée par la jeune entreprise jurassienne Pic-objectif (pic-objectif.ch). Lors de cette soirée, les jeunes se sont investis, soit pour la confection de l'apéritif, soit lors de prestations musicales. De nombreux parents, anciens membres du comité ou collègues ont répondu présents pour cette soirée. Nous avons eu le privilège d'accueillir la Ministre Mme Barthoulot, qui a partagé un beau discours.



Dans la vidéo, vous pourrez entendre les témoignages de jeunes, de certains des fondateurs du centre, de membres du comité, d'animateurs, ainsi que de la déléguée interjurassienne à la jeunesse.

Nous allons bientôt procéder à la diffusion de la vidéo. Elle sera un support visuel lors de la présentation du centre dans les écoles de tout le district. Elle se trouvera également sur notre site internet (www.espacejeunes-fm.ch) et nous diffuserons les versions plus courtes sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram). N'hésitez pas à partager nos contenus autour de vous !

Nous vous souhaitons une agréable découverte de la vidéo !

L'équipe d'animation socioculturelle
Laurence Surdez et Yves Voirol

PARC DU DOUBS

Le Parc du Doubs entre dans une nouvelle phase

2025 marquera le début d'une nouvelle étape pour le Parc du Doubs et ses 15 communes, dont celle du Noirmont. En effet, la Confédération a récemment accepté les projets proposés par le Parc pour la période 2025-2028 et les financements correspondants qui seront renforcés par rapport à la période actuelle. Le Parc peut ainsi poursuivre ses activités dans ses trois grands domaines de compétences : la préservation de la nature et du paysage, le développement de l'économie locale durable, ainsi que la sensibilisation et l'éducation des publics au développement durable. Dans chacune de ces thématiques, le Parc continuera de mener certaines actions et en proposera de nouvelles. Tour d'horizon.



Dans le **domaine nature et paysage**, les projets liés à l'eau comme le suivi des problématiques du Doubs, la revitalisation de sources ou l'aménagement de mares seront toujours d'actualité. Les actions pour améliorer la biodiversité telles que la plantation d'arbres ou la création de petites structures pour la faune sauvage vont également se poursuivre. Des cours de formation à la réalisation et à la restauration de murs de pierres sèches seront organisés. Le Parc travaillera sur deux nouveaux axes : d'une part, la promotion de la nature au sein des villages et la création d'aménagements en faveur de la biodiversité en zone bâtie ; d'autre part, des actions pour sauvegarder les pâturages boisés en soutenant des actions de régénération.

Dans le cadre de ses projets liés à l'**économie durable**, le Parc continuera de mettre en valeur le savoir-faire des producteurs et artisans de son territoire grâce à son label « Produit du Parc ». Il poursuivra aussi la promotion et la création d'offres touristiques durables en partenariat avec les prestataires. Deux grandes thématiques font leur entrée dans les activités du Parc : la mobilité, avec l'objectif de diminuer son impact environnemental, ainsi que l'énergie, avec la volonté d'encourager les économies d'énergie et de contribuer à l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables.

Enfin, dans le domaine de la **sensibilisation et de l'éducation à l'environnement**, une nouvelle animation pour les écoles complètera l'offre actuelle et des liens plus étroits avec les universités et les hautes écoles seront tissés, notamment pour favoriser la recherche autour de la problématique de l'eau et des sécheresses et de leurs conséquences sur le territoire. Les animations nature et culture proposées jusqu'ici par le Parc vont se poursuivre et se développer.

Pour suivre l'évolution de ces projets et rester informé de l'actualité du Parc, n'hésitez pas à vous inscrire à notre newsletter mensuelle via le code QR ci-contre.



LUDOTHÈQUE

Présentation

C'est quoi ?

Un endroit où des centaines de jeux et jouets sont mis à disposition pour le prix de CHF 30.- par année civile et par famille. Vous pouvez emprunter un jeu ou un jouet par personne de la famille inscrite pour une durée d'environ 1 mois (exemple : un couple avec 2 enfants peut prendre 4 jeux).

Vous pouvez aussi venir louer des jeux pour un événement particulier (anniversaire, mariage, ...) sans faire d'abonnement préalable.

Pour qui ?

Toute personne qui aime jouer est invitée dans notre ludothèque : les tout-petits, les écoliers, les adolescents, les adultes, les seniors, les familles, les écoles, les mamans de jour, les garderies...

Où nous trouver ?

A l'école, Rue des Collèges 4, au même endroit que la bibliothèque.

Quand ?

Lundi de 17h00 à 19h00 et mardi de 15h00 à 17h00 : Les dates 2025 seront affichées sur la porte de la bibliothèque, ainsi que sur le site internet de la Commune du Noirmont courant décembre.

Recherche de bénévoles

Nous recherchons des bénévoles !

Si vous avez envie de rejoindre notre équipe ou que vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter !

Nicole Ivone-Sauser

079 787 99 62

ludo.lenormont@gmail.com

SAUT DANS LE TEMPS

Évolution du bâtiment situé à « Rue de la Rauracie », d'un hôtel à des appartements, pour se transformer enfin en magasin, sur une période de plus de 100 ans

• Hôtel de la Croix-Fédérale •
• Le Noirmont •
• 1913 •



• Magasin du monde •
• Le Noirmont •
• 2024 •



Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous espérons que ce 49ème Noirmont info vous a plu et transmis des informations utiles et intéressantes.

Les Autorités et le personnel de la Commune du Noirmont vous souhaitent de très belles fêtes de Noël, remplies de joie et de sérénité, ainsi qu'une excellente année 2025.

Que cette nouvelle année vous apporte bonheur, santé et réussite.

Merci à tous pour votre confiance et votre engagement au sein de notre communauté.

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »

Antoine de Saint-Exupéry

